

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 avril 2026 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Stéphanie Felx et Judith Prud'homme et Monsieur le conseiller Stéphane Roy, sous la présidence du conseiller Philippe Drolet.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Lise Michaud mairesse, Monsieur Tony Bolduc conseiller et Monsieur Martin Laplaine conseiller

2026-04-225 NOMINATION. PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE.

CONSIDÉRANT l'absence de la mairesse, madame Lise Michaud;

CONSIDÉRANT l'absence du maire suppléant, monsieur Tony Bolduc;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Philippe Drolet à titre de président de la présente assemblée.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-04-226 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-04-227 CONSIGNACTION+.

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 530.30 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2);

CONSIDÉRANT le Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants (RLRQ, c. Q-2, r. 16.1);

CONSIDÉRANT l'article 31 dudit règlement quant aux types de lieux de retour destinés à recevoir les contenants consignés;

CONSIDÉRANT qu'un centre de retour est destiné à recevoir tant de petites que de grandes quantités de contenants consignés par visite;

CONSIDÉRANT le nombre de commerces liés à l'alimentation sur le territoire, le potentiel de développement et les projets en cours;

CONSIDÉRANT que la Ville est sollicitée par différentes entreprises pour implanter un centre de retour;

CONSIDÉRANT qu'au moins 50 % de l'achalandage de la route 138 sur le territoire de Mercier provient de l'extérieur de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une étude récente (2023), effectuée pour le compte de la Ville, démontre que le débit journalier moyen annuel est de 21 200 véhicules sur ce tronçon de la route 138;

CONSIDÉRANT que quoique la population de Mercier soit de plus de 16 000 habitants, le centre de retour sera établi aux abords de cette route;

CONSIDÉRANT que les populations de Mercier et de Châteauguay sont au total de 70 000 habitants alors que celles de Saint-Constant et de Candiac sont de 55 700 habitants et sont bénéficiaires d'un *Consignation+*;

CONSIDÉRANT qu'un *Consignation+* a été établi sur le territoire de la Ville de Pincourt dont la population est de 15 233 habitants;

CONSIDÉRANT qu'un *Consignation+* a été établi sur le territoire de la Ville de L'Île-Perrot dont la population est de 11 924 habitants;

CONSIDÉRANT le conteneur de récupération du verre déjà présent sur le territoire, lequel a généré 24 tonnes métriques de verre pour l'année 2023, 32 tonnes métriques pour l'année 2024 et 51 tonnes métriques pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT la succursale de la Société des alcools du Québec présente sur le territoire de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT ainsi que l'estimation de l'achalandage de l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons semble sous-estimée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

- QUE ce Conseil requière l'implantation d'un centre de retour des contenants consignés dit **Consignation+** sur le territoire de la Ville de Mercier afin de répondre à ses propres besoins ainsi qu'à ceux des municipalités voisines.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-04-228 MANDAT. CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE. DOSSIER 760-22-014207-255 DE LA COUR DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT la conférence de règlement à l'amiable dans le dossier 760-22-014207-255 de la Cour du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et est résolu:

- QUE ce Conseil mandate le greffier, Me Denis Ferland, à représenter la Ville lors de la conférence de règlement à l'amiable dans le dossier 760-22-014207-255 de la Cour du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-04-229 DÉPÔT. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - AVIS DE MOTION 2026-03-163.

- QUE ce Conseil prenne acte du dépôt du procès-verbal de correction confectionné par le greffier le 20 avril 2026, et qui concerne l'avis de motion 2026-03-163.

2026-04-230 ACHAT DE TERRAIN. STATION DE POMPAGE.

CONSIDÉRANT la résolution 2026-03-166 pour la signature de l'acte de vente relatif au lot 6 699 706 pour la construction de la nouvelle station de pompage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE la dépense au montant de 83 447.22 \$ soit financée à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus libre).

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 18 h 32.

La période de questions a eu lieu à 18 h 33.

2026-04-231 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et est résolu:

- DE clore la séance à 18 h 35.

ADOPTÉE à l'unanimité